

Envoi : 16/05/2017

Réception par le Préfet : 16/05/2017

Publication : 19/05/2017



Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

Conseil départemental Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission permanente

N° CP-2017-5-3-3

Séance du vendredi 12 mai 2017

POLITIQUE A08 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT AUX COLLECTIVITES LOCALES AFFECTATION D'AUTORISATION DE PROGRAMME 2017 AU TITRE DU DISPOSITIF D'AIDES A L'AMENAGEMENT DES ROUTES DEPARTEMENTALES

Présidence de : M. Eric STRAUMANN

PRESENTS :

MM. ADRIAN, BECHT, BIHL, COUCHOT, Mmes DIETRICH, DREXLER, M. GRAPPE, Mme GROFF, M. HAGENBACH, Mme HELDERLE, MM. HEMEDINGER, JANDER, Mmes JENN, KLINKERT, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, M. MULLER Lucien, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, MM. SCHELLENBERGER, SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. TRIMAILLE, Mme VALLAT, M. WITH.

EXCUSES AVEC PROCURATION :

M. DELMOND donne procuration à M. STRAUMANN, Président du Conseil départemental.
M. VOGT donne procuration à Mme VALLAT.

EXCUSES :

Mme BOHN, M. HABIG, Mme RAPP.

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° CP-2013-7-3-9 du 5 juillet 2013 adoptant les règles d'instruction communes aux dispositifs « aménagement des routes départementales en traverse d'agglomération » et « amendes de police »,
- VU la délibération du Conseil Départemental n° CG-2015-6-12-8 du 26 juin 2015, relative à la modification des délégations du Conseil départemental à la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CG-2017-2-3-1 du 17 mars 2017 relative à la Politique des Routes, des Transports des Déplacements, des Grands Equipements et infrastructures de communications,
- VU le règlement financier départemental,
- VU l'avis favorable de la 3^{ème} Commission lors de sa réunion en date du 30 septembre 2016,
- VU le rapport du Président du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Accorde une subvention de 3 936 €, représentant 15% d'une dépense subventionnable de 26 241 € HT au Syndicat de Communes de l'Île Napoléon à Sausheim pour l'aménagement de la RD 20 II (rue de Ruelisheim – entrée ouest) à BATTENHEIM, qui fera l'objet d'un versement unique en fin d'opération ;
- Décide l'affectation au titre de l'exercice 2017, de l'autorisation de programme de la politique A08, millésime 2017 de l'opération à hauteur d'un montant de 3 936 € sur le programme A283, chapitre 204, fonction 628, nature 204142 du budget départemental ;
- Procède au versement de la subvention suivant les dispositions en vigueur.

LE PRESIDENT



Eric STRAUMANN

Adopté à l'unanimité